

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/09/60

Date de convocation L'an deux mil vingt trois  
**6 septembre 2023** le **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**19 septembre 2023**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Présents : 16 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Votants : 19 Monsieur Stéphane FOURNIER – Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Astrid SAVARY – Monsieur Jean-Claude NOEL

**Excusés :**

Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Madame Chantal DECOQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Corinne DOLLE  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Olivier QUIGNON

AU **Secrétaire de séance :**  
Monsieur Fouad AJARRAY

**Objet : Constitution d'un groupement de commandes composé de la Communauté Urbaine d'Arras et des communes d'Arras, Achicourt, Anzin-saint-Aubin, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas et Sainte Catherine pour l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public « RESAH »**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Sur la base du recensement des besoins réalisé conjointement entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes afin d'adhérer Groupement d'Intérêt Public « RESAH » et de bénéficier des prestations de cet organisme dans les domaines suivants :

- Téléphonie et infrastructures de téléphonie
- Cybersécurité
- Infrastructures réseaux
- Logiciels et solutions applicatives

Ainsi, il apparaît opportun de mettre en œuvre un groupement de commandes dont la Communauté Urbaine d'Arras sera le coordonnateur, afin de bénéficier des prestations proposées par le Groupement d'Intérêt Public « RESAH », le coordonnateur pourra adhérer au nom des membres du groupement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-1 et suivants, L1414-3, L1411-5, L1411-5-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine ;
- D'autoriser la signature de la convention constitutive correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

